Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier

COMMUNIQUE

15 novembre 2025

Un rapport Etat - ONF à l'encontre d'une gestion durable des cervidés

Un rapport des services d'inspection du ministère de la Transition écologique (Institut général de l'environnement et du développement durable, IGEDD) et de l'Agriculture (Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espace ruraux, CGAAER) portant sur l'évaluation du contrat 2021-2025 entre l'État et l'Office national des forêts (ONF) et les perspectives du contrat 2026-2030 a été rédigé en mai 2025 et rendu public en septembre.

Alors que les rapports de ces services définissent habituellement des objectifs à atteindre, les préconisations radicales ici proposées sont choquantes pour les chasseurs concernés par la gestion raisonnée et durable des cervidés. Ce rapport propose notamment que l'Etat engage un « choc de rétablissement de l'équilibre forêts-ongulés ».

Les préfets sont encouragés à instaurer des mesures en faveur d'un « choc de régulation des ongulés sauvages » en faisant le parallèle avec les mesures mises en place en 2019 dans les « zones blanches » pour lutter contre la peste porcine africaine en proposant notamment :
- un « classement temporaire et localisé des cerfs ou des chevreuils en espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD), par arrêté préfectoral » ;
- la « suppression temporaire et localisée des plans de chasse », expérimentée dans certains Landër allemands avec des résultats décevants ;
- des méthodes à l'opposé des pratiques respectueuses de la chasse moderne comme « attirer les animaux avec des aliments dans des enclos puis abattage par des chasseurs, battues administratives sans chien avec tir en ligne, organisées par des équipes renforcées de lieutenants de louveteries avec des chasseurs venant d'autres régions, « tirs de nuit encadrés » par des spécialistes avec caméras thermiques réalisés par des lieutenants de louveterie et des agents de l'OFB, etc ».

Les cervidés deviennent de plus en plus le bouc-émissaire pour contourner les problématiques réelles relatives à l'échelle temporelle de la production forestière. Un argument évoqué dans ce rapport est que le déséquilibre forêt-ongulés atteindrait 50 % des forêts domaniales en 2023. Les méthodes de mesure de ce déséquilibre ne sont en revanche pas décrites. La situation de quelques parcelles compromises en régénération est trop souvent extrapolée à des échelles beaucoup plus grandes comme la commune ou l'ensemble d'une forêt.

La très grande majorité des chasseurs souhaite conserver une chasse « loisir ». La prise en compte des contextes locaux permet de maintenir une chasse « gestion » et évitera de se faire attribuer cette mission de « régulation ». Le plan de chasse est un outil qui a fait ses preuves pour la restauration des populations de grands ongulés. Par sa conception permettant

d’ajuster les variables quantitatives et qualitatives, il reste un excellent outil pour la maitrise des populations.

La démarche de concertation locale pour restaurer et maintenir l’équilibre forêt-gibier, développée et soutenue par l’ANCGG, est à juste titre classée comme un outil de médiation dans ce rapport, et non comme un indicateur. Elle repose sur un dialogue entre les différents intervenants, propriétaires forestiers, chasseurs et administration, afin de traiter spécifiquement les problèmes relatifs à l’échelle de la parcelle.

A ce titre, notre expérience a souvent été excellente avec les agents des unités territoriales de l’ONF l’ayant mise en œuvre en forêt publique, montrant que localement, le dialogue entre adjudicataires et agents a contribué au renouvellement forestier tout en préservant une chasse durable. La concertation reste une voie prometteuse et alternative à la mise en place de mesures drastiques de régulation, sous réserve d’accepter le dialogue, bien évidemment.

Dr Matthieu COUSTY, Président ANCGG